

Notre système administratif, en matière scolaire, est plus que parfait. Il est décentralisateur. Il est démocratique. Il est à la mode !... Chez nous, le peuple administre ses affaires scolaires par les commissaires ou les syndics d'écoles qu'il élit aussi librement... que ses députés et en qui il repose toute sa confiance, tant qu'un démagogue, venant à avoir un terrain à vendre, ou un père de douze enfants, voulant faire construire une école spécialement pour sa progéniture, ne réussissent à les convaincre d'incompétence ou à les faire soupçonner de maladministration. — Qui peut dire avec certitude l'origine des grands mouvements révolutionnaires qui amènent la chute des empires ? Un certain Bossuet s'est occupé de ces grandes questions. Mais au dire de Brunetière, qui l'avait beaucoup fréquenté, c'était un grand poète lyrique... Et les poètes, dame !... (2)

Les commissaires ou les syndics d'écoles—dans notre province, les majorités et les minorités ont les mêmes droits : les majorités sont administrées par cinq commissaires, les minorités, étant moindres, par trois syndics (j'ai pourtant vu, cet ordre étant interverti, des corporations scolaires composées de trois commissaires et d'autres de cinq syndics) — les commissaires ou les syndics ne vont pas sans un secrétaire-trésorier.

Comment l'on devient secrétaire-trésorier d'une corporation scolaire, après quelles intrigues, selon que l'on est rouge ou bleu ; pourquoi dans certaines municipalités où il y a deux notaires, un tel détient la charge plutôt que son confrère ; pourquoi là où un ou plusieurs notaires résident, cette charge est remplie, ici par un illettré, là par un médecin, (il est facile de comprendre qu'en certains chantiers elle doive l'être par le médecin des âmes) ; pourquoi dans la municipalité de X. le vérificateur des comptes touche des honoraires annuels de \$500, *l'aviseur légal* (même quand la municipalité n'est pas en procès), un cachet de \$1,200, alors que le pauvre secrétaire-trésorier n'a qu'un traitement de \$100 à \$200 ; comment, sans quitter mon rond de cuir, pourrais-je vous le dire ? Pour expliquer tout cela, il faudrait un romancier naturaliste de la force d'un Balzac. Nous n'avons pas de Balzac, quoique nous ayons des commis voyageurs.—A quoi d'ailleurs cela servirait-il ? Les romanciers ne corrigent pas les mœurs, depuis Moïse qu'il en existe...

Pourtant, la charge de secrétaire-trésorier appartient au notaire, dans toute municipalité assez fortunée pour en posséder un. Non pas qu'elle ne puisse être, qu'elle ne soit bien remplie par d'autres que par les notaires, mais parce que le notaire est tout

(2) Je me rappelle, à ce propos, le mot que le poète Doucet m'a cité de l'un de ses compatriotes de Lanorale. Un soir de fricot, comme on se levait de table, le vieux maître d'école Gaspard Caisse aurait dit gaillardement : "Pendant que les messieurs vont allumer leur pipe, nous, mesdames, nous allons passer au salon."

O Doucet, ce mot, tu es bien capable de l'avoir inventé, car il est très profond. C'est tout un symbole. Il veut dire que depuis le commencement du monde il y a, d'un côté, les barons, les seigneurs, les gens d'affaires, ceux qui fument la pipe, les suffragettes, les hommes ; de l'autre côté, les gens qui savent signer autrement qu'en collant une boulette de mie de pain au bas d'une charte, les troubadours, les maîtres d'écoles, les poètes, ceux qui fument la cigarette, les dames.

Passes au salon, mon cher Doucet.